



Ecole Française de Massage

# Fiche technique de la formation :

## ***"Massage facial japonais kobido"***

---

### 1. Modalités d'inscription et d'organisation

#### **Public cible**

La formation est ouverte à toute personne désireuse de se former au massage facial japonais kobido  
Aucun pré-requis nécessaire pour suivre cette formation

#### **Modalités d'inscription**

L'inscription à la formation est effective à réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement (chèque d'acompte et chèque de solde). Le nombre de places est limité et les inscriptions sont closes un mois avant la date de la formation. Un mail d'information est alors envoyé aux participants, leur confirmant ou non la tenue de la formation et leur précisant les modalités de la formation.

#### **Rythme de la formation et programmation**

*Date et horaires : 19 au 21 octobre 2024 9h30-17h30*

*Durée : formation de 3 journées de 7h (soit un total de 21h)*

*Lieu : Ecole Française de Massage, 23 rue de Montchapet 21000 DIJON*

#### **Coût de la formation**

L'Ecole Française de Massage n'est pas assujettie à la TVA (art. 293B du CGI). Les montants mentionnés ci-dessous s'entendent donc hors taxes (HT).

Le prix de la formation est fixé à 450 € HT.

Les frais administratifs de dossier sont fixés à 0 € HT.

## 2. Modalités pédagogiques

### Objectifs pédagogiques

- Intégrer la gestuelle des lissages, drainages, pressions, vibrations pétrissages et percussions.
- Pratiquer les différentes manœuvres sur le visage, la nuque et le cou pour favoriser la libération des tensions au niveau du visage et de tout le corps, l'éclat et la tonicité de la peau.
- Apprendre les méridiens du visage et de la tête et pratiquer les tsubo (points d'acupression)

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de réaliser le protocole complet du massage du visage japonais kobido

### Programme des 3 jours

#### 1<sup>ère</sup> journée :

- Histoire, présentation et bienfaits du KOBIDO
- Les formules de vente possibles
- Démonstration par la formatrice de la prise de contact et de la phase de relaxation (pour favoriser le lâcher prise et un état sophronique ou modifié de conscience)
- Pratique : application de cette phase préparatoire au massage par les élèves par 2
- Démonstrations des techniques de Kobido : lissage, pétrissage, enveloppement, effleurage, percussions, mouvements glissés (drainage)
- Pratique : application de ces techniques par les élèves par 2

#### 2<sup>e</sup> journée :

- Révision pratique et guidance des techniques de la veille
- Découverte des méridiens du visage et de la tête
- Démonstration par la formatrice des techniques d'acupression sur les points tsubo
- Pratique: application de ces techniques par les élèves par 2
- Démonstration par la formatrice avec enchainement du massage ; de la prise de contact à l'activation des méridiens (via les tsubo)

#### 3<sup>e</sup> journée :

- Révision pratique et guidance des techniques de la veille
- Découverte du rouleau de massage : intérêt et choix du rouleau
- Découverte des autres outils de massage possible
- Démonstration par la formatrice de la phase finale du soin : palming, vérification de la libération des tensions au niveau de tout le corps, des pieds jusqu'à la tête.
- Pratique : application de ces techniques par les élèves par 2
- Filage complet par les élèves

### Matériel utilisé

Fourni par l'Ecole : tables de massage, rouleaux de massage.

Stagiaire : Tenue fluide et haut avec manches courtes, drap housse 1 personne, plaid et serviette de toilette pour la table de massage, 2 serviettes invités (idéalement 45x30 cm) et support pour prendre des notes. Huile végétale type amande douce, argan, coco... : prévoir un petit contenant pour y déposer l'huile, gel hydroalcoolique

### Modalités de travail

Travail en binôme sur table de massage, support vidéo, alternance théorie pratique.

## Ressources pédagogiques

- en amont de la session de formation : livret technique
- pendant la session de formation : vidéos de séquences du protocole prises pendant la session

## 3. Modalités d'évaluation

### En début de formation :

Les attentes et besoins des stagiaires sont recueillis et formalisés sur une fiche de recueil fournie au formateur.

### A l'issue de la formation

Une attestation de formation nominative est remise à chaque bénéficiaire de la formation.

Évaluation pratique des compétences acquises par la réalisation d'un protocole complet de massage facial japonais kobido en 60 minutes.

### Après la formation

**Quelques jours après la formation, un lien est envoyé à tous les bénéficiaires de la formation. Ils accèdent ainsi à un questionnaire en ligne leur permettant d'évaluer la formation et le formateur, tant sur le fond que sur la forme. Chaque bénéficiaire de la formation s'engage à cette phase d'évaluation qui est indispensable à l'EFM dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue.**

## 4. Modalités d'encadrement

### Structure d'encadrement

Organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie "Actions de formation".  
N° d'organisme formateur : 26-21-02095-21  
Association loi 1901 à but non lucratif.

### Equipe pédagogique

Directeur : Sylvain DONARD, praticien en massage bien-être  
Référente Pédagogique : Marie DELAHAYE, ingénierie de formation  
Formateur : Nathalie BOURGNIER, Facialiste

## 5. Respect de la propriété intellectuelle

Le droit d'auteur est protégé par l'[article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle](#) modifié par la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020: « *L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.* »

Le formateur informe les stagiaires de l'existence des droits d'auteur et de l'interdiction de se servir du contenu de la formation en dehors de leur usage personnel et de l'EFM. Cela leur interdit d'en partager les éléments (photos, figures, tableaux, textes...) sur un site internet, un blog, les réseaux sociaux, des applications multimédia accessibles au public.

Les infractions aux droits d'auteur sont sanctionnées pénalement (CPI, art. L. 335-1 à L. 335-10)

Le formateur s'engage également à respecter ces règles lors de la conception de ses supports de formation.